



## Fiche

Lundi 28 août 2017

---

# Changements climatiques et éboulements

**Les changements climatiques augmentent les risques inhérents aux dangers naturels tels que les éboulements et les laves torrentielles. Dans les Alpes, les pentes deviennent instables du fait de la fonte des glaciers et du pergélisol, comme c'est le cas respectivement à Moosfluh dans la région d'Aletsch (VS) et à Bondo (GR). Les systèmes d'alerte précoce et les ouvrages de protection figurent parmi les mesures visant à protéger la population et les zones bâties.**

Dans les régions touchées par la fonte du pergélisol (au-dessus de 2500 m), il faut s'attendre à ce que les conséquences des changements climatiques soient de taille : disparition des glaciers et de leur fonction de soutènement des flancs de montagne, fonte de la glace dans les crevasses rocheuses, instabilité des zones d'éboulis, etc. De plus, les précipitations abondantes et les orages violents risquent de se multiplier, ce qui pourrait accroître la fréquence des crues. La prévention des dangers naturels est un aspect fondamental de l'adaptation aux changements climatiques. À Bondo (GR), des mesures préventives ont été prises contre ces dangers. Ainsi, un bassin de rétention a été créé pour améliorer la protection contre les crues et les laves torrentielles, ce qui a impliqué la fermeture du camping dans cette zone. En outre, un système d'alerte précoce avec un dispositif de mesure installé sur la montagne a été mis en place pour permettre la diffusion de l'alarme et l'évacuation du village.

Afin de réduire les risques inhérents aux dangers naturels, la Confédération collabore avec les cantons et les communes pour financer et accompagner des mesures : élaboration de cartes des dangers, construction d'ouvrages de protection et d'installations de surveillance, établissement de plans d'urgence. La responsabilité de la mise en œuvre de ces mesures incombe aux cantons, aux communes et au secteur privé. La population joue également un rôle important. En effet, tout un chacun peut, par un comportement approprié, contribuer à limiter au maximum le nombre de victimes et l'ampleur des dommages matériels.

### Renseignements

- M. Artur Sandri, chef de la section Glissements de terrain, avalanches et forêts protectrices, division Prévention des dangers, OFEV : tél. 058 465 51 70
- M. Hugo Raetzo, collaborateur scientifique de la section Glissements de terrain, avalanches et forêts protectrices, division Prévention des dangers, OFEV : tél. 058 464 16 83

## Internet

- Dossier Surveillance par satellite du glissement de terrain de Moosfluh au glacier d'Aletsch :  
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dangers-naturels/dossiers/glissement-de-terrain-Moosfluh.html>
- Dangers naturels : l'essentiel en bref :  
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dangers-naturels/en-bref.html>